



Rapport d'activité de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Juillet 2015 – Juillet 2016

Destinataires	Membres titulaires et suppléants Membres consultatifs Directeur général de l'agence régionale de santé
Pour information	Préfets de région et des départements PACA, Président du conseil régional Présidents des conseils départementaux PACA Présidents des URPS PACA et des Ordres Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes Présidents de CRSA



SOMMAIRE

I. LE MOT DU PRESIDENT	3
II. LES TRAVAUX DE LA CRSA	4
A. LES AVIS ET LES AUTO-SAISINES	4
B. LE RAPPROCHEMENT AVEC LES CONFERENCES DE TERRITOIRE.....	5
C. LA REALISATION DU RAPPORT SUR L'EVALUATION DU RESPECT DES DROITS DES USAGERS.....	5
D. L'EVALUATION DU PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS)	6
E. LA LABELLISATION REGIONALE DE PROJETS EN FAVEUR DES DROITS DES USAGERS.....	7
F. L'AVIS SUR L'APPEL A PROJETS DEMOCRATIE SANITAIRE	7
G. LES AGORAS DE L'ARS.....	8
III. LES REUNIONS ET LE TAUX DE PARTICIPATION	9
A. ASSEMBLEE PLENIERE	10
B. COMMISSION PERMANENTE	11
C. COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION	12
D. COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS	13
E. COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO-SOCIAUX....	15
F. COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE.....	18
IV. LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET LA REPRESENTATION DE LA CRSA DANS LES INSTANCES	21
V. LES MOYENS DE LA CRSA	22
A. BUDGET DE LA CRSA	22
a. Consommation des crédits	22
b. La répartition des différents postes de dépenses	23
B. LES OUTILS DE COMMUNICATION	23
a. La lettre d'information trimestrielle (newsletter).....	23
b. Le site internet de la CRSA.....	24

I. LE MOT DU PRESIDENT



Vous trouverez ci-après le rapport d'activité de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Vous constaterez, je pense, que la Conférence a beaucoup travaillé dans ses différents formations et je souhaite remercier tous ceux qui ont pris de leur temps pour suivre nos travaux et y apporter connaissances et expériences.

Conformément à la volonté du Législateur, la Conférence donne des avis. Mais elle s'autosaisie de sujets qui lui semblent mériter réflexion; elle fait des propositions et elle se préoccupe de la suite données par les autorités compétentes ; elle s'investit fortement dans les manifestations que l'ARS organise; elle a joué un rôle important dans le suivi et

l'évaluation du Projet régional de santé ; elle demande souvent à l'Agence de venir donner des informations sur les politiques menées.

C'est bien dans cette voie qu'il faut continuer, notamment avec les travaux d'élaboration du PRS 2 dont on peut espérer que le contenu sera innovant par rapport au premier, notamment en ce qui concerne l'intersectorialité. Nous aurons aussi à trouver la bonne harmonisation avec les Conseils territoriaux de santé et les commissions de coordination des politiques publiques. Il faut aussi améliorer les méthodes pour mieux faire connaître à tous le travail et l'apport de la Conférence.

Un grand merci à l'équipe, restreinte, du service Démocratie sanitaire ; équipe qui ne ménage pas sa peine, mais toujours dans la bonne humeur.

Merci à l'Agence qui est toujours à l'écoute de nos demandes, qui nous répond et qui nous sollicite aussi.

Merci à tous les membres de la Conférence pour leur apport et leur dynamisme afin d'améliorer notre système de santé. Il faut continuer.



Christian DUTREIL

Christian Dutreil a effectué l'intégralité de sa carrière dans le domaine sanitaire et médico-social.

Il a été responsable de la carte sanitaire au ministère de la santé de juin 1969 à octobre 1977, avant d'être nommé directeur régional des affaires sanitaires et sociales Rhône Alpes et ce jusqu'à mai 1984.

Christian Dutreil a, par la suite, été nommé directeur général des Hospices civils de Lyon, poste qu'il a occupé jusqu'en décembre 1991.

Sa carrière s'est poursuivie en tant qu'inspecteur général des affaires sociales et il a créé en octobre 1996 l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) de Paca, qu'il a dirigé jusqu'en juillet 2009, date de sa retraite. Durant cette dernière période, Christian Dutreil a également eu à diriger l'ARH de Corse.

Nommé à la CRSA Paca en tant que personnalité qualifiée, Christian Dutreil est président de la Conférence depuis son installation en 2010.



II. LES TRAVAUX DE LA CRSA

A. Les avis et les auto-saisines

Entre juillet 2015 et juillet 2016, la Conférence a transmis au Directeur Général de l'Agence 6 avis sur :

- Le rapport d'évaluation des conditions dans lesquelles sont respectés les droits des usagers du système de santé, de la qualité de leur prise en charge dans le domaine du soin comme du médico-social
- Les projets de textes d'application de la loi de modernisation de notre système de santé (projet régional de santé ; zones, territoires et conseils territoriaux de santé)
- Le troisième plan régional santé environnement
- Le programme interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie actualisé (PRIAC)
- Les demandes de labellisation « droits des usagers »
- Les demandes de financements dans le cadre de l'appel à projet « démocratie sanitaire »

Les avis sont disponibles à cette adresse : <http://www.ars.paca.sante.fr/Les-avis-rendus-par-la-CRSA.177917.0.html>

Par ailleurs, la commission spécialisée de l'organisation des soins a rendu un **avis sur 95 demandes d'autorisation sanitaire**.

Les commissions spécialisées de la CRSA se sont également autosaisies sur les sujets suivants :

- La place du médico-social dans les groupements hospitaliers de territoire (*commission médico-sociale*)
- Les situations critiques dans le secteur du handicap (*commission médico-sociale*)
- Les dépistages (*commission prévention*)
- Le parcours « petite enfance » (*commission prévention*)

Le rapport concernant le médico-social dans les groupements hospitaliers de territoire a été validé par la CRSA et transmis au directeur général de l'ARS en juin 2016 : http://www.ars.paca.sante.fr/fileadmin/PACA/Site_Ars_Paca/Concertation_regionale/CRSA/Avis_2014_2016/Doc1_CONTRIBUTION_CSPAMS_GHT.pdf

Le tableau de suivi des avis de la CRSA est annexé au présent rapport.



B. Le rapprochement avec les Conférences de territoire

En octobre 2015, une vingtaine de membres issus des Conférences de territoire et de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie se sont réunis pour proposer des actions à mettre en place pour mieux coordonner les travaux de ces instances et renforcer leur pouvoir d'influence.

Trois grandes propositions ont émergées de cette séance de travail :

- **Instance des présidents** : les présidents CRSA et Conférences de territoire devrait se réunir 1 ou 2 fois par an pour acter certains thèmes de travail commun. Plusieurs sujets généraux seraient ainsi déclinés en fonction des spécificités territoriales. Cette instance des présidents organiserait également les futurs travaux liés à l'adoption du prochain PRS, pour que CRSA et Conférences de territoire puissent rendre des avis communs.
- **Débats publics** : utiliser les Conférences de territoire pour organiser des débats publics de proximité, sur des sujets simples qui parlent et concernent les citoyens. Les synthèses/conclusions de ces débats pourraient ensuite être remontées à la CRSA qui s'en emparerait au niveau régional
- **Ecoute des représentants des usagers** : mieux prendre en compte les représentants des usagers qui siègent dans les établissements de santé sur les territoires. Ils pourraient être entendus par les Conférences de territoire, ce qui permettrait de faire émerger des problématiques, des solutions... Ce bilan serait remonté à la CRSA qui s'en servirait dans son rapport annuel « droits des usagers ».

Suite à cette séance, les présidents et vice-présidents de la CRSA et des Conférences de territoire se sont de nouveau réunis le 24 février 2016 pour échanger sur leurs activités respectives et les nouveautés induites par la loi de modernisation de notre système de santé.

C. La réalisation du rapport sur l'évaluation du respect des droits des usagers

Chaque année, conformément à l'article L.1432-4 du code de la santé publique, **la Conférence procède à «l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge ».**

Les données constituant ce rapport ont été collectées et analysées par le service démocratie sanitaire de l'ARS.

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers (CSDU) a examiné la synthèse des rapports des commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) ainsi que l'analyse des questionnaires envoyés aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS). La commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux a également travaillé sur l'analyse des questionnaires envoyés aux ESMS.



L'ensemble des remarques émises par ces deux commissions ont donné lieu à un projet d'avis de la CRSA sur ce rapport, discuté en séance le 24 février 2016.

A l'issue de cette réunion, et dans son avis, la CRSA a insisté sur la nécessité de :

- Communiquer sur l'annuaire des représentants des usagers mis en place
- Soutenir le dispositif des personnes qualifiées dans le secteur médico-social puisque les personnes qualifiées sont désormais désignées dans tous les départements de la région Paca
- Exploiter les rapports d'évaluation externes des établissements et services médico-sociaux pour réaliser une analyse sur le respect des droits des usagers dans le secteur médico-social

L'intégralité du rapport et l'avis de la CRSA sont disponibles sur le site Internet de la Conférence :

www.ars.paca.sante.fr/Respect-des-droits-des-usagers.162146.0.html

D. L'évaluation du projet régional de santé (PRS)

Le projet régional de santé de la région PACA a été arrêté le 31 janvier 2012. Son suivi et son évaluation sont organisés et coordonnés au sein de l'ARS par la direction déléguée aux politiques régionales de santé (DDPRS).

Dans son avis sur le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS), la CRSA avait souligné l'importance d'une évaluation externe du PRS. Cet exercice participatif et objectif vise trois enjeux majeurs : aider à la décision et au pilotage, renforcer le développement de la démocratie sanitaire, mobiliser et concerter tous les acteurs pour entretenir une dynamique territoriale.

A l'automne 2014 l'ARS PACA a ainsi sélectionné un prestataire afin de conduire cette démarche qui se poursuivra jusqu'au terme du PRS, à l'automne 2016.

Dans le cadre de la mandature précédente, des phases d'échanges et de concertation avec la CRSA ont été organisées au cours desquelles il avait été convenu de **mettre en place un comité d'évaluation du PRS, composé à parité de membres de la CRSA et de représentants de l'ARS Paca**. Ce comité de pilotage a donné un avis sur les orientations de la mission, sur les premiers résultats et les futures recommandations.

Par ailleurs, **un troisième forum de concertation a été organisé avec l'ensemble des partenaires et acteurs régionaux de la santé, le 27 juin 2016, pour débattre des thèmes retenus pour l'évaluation finale et contribuer directement à la démarche d'évaluation.**

Enfin, **les résultats du rapport d'évaluation intermédiaire du PRS ont été présentés devant la CRSA réunie le 08 juin 2016.**



Les résultats de cette évaluation s'adresseront à un large public, acteurs de santé, bénéficiaires et usagers de cette politique publique. Ils permettront en outre de faire émerger des perspectives de travail pour le prochain projet régional de santé.

E. La labellisation régionale de projets en faveur des droits des usagers

La promotion des droits des usagers constitue un moyen essentiel pour faire progresser le système de santé. Aussi, pour la cinquième année consécutive, l'Agence régionale de santé, associée à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, a décidé de relayer le dispositif de labellisation visant à récompenser des actions qui contribuent à améliorer les droits des usagers du système de santé dans notre région.

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers (CSDU) a été consultée pour donner un avis sur les projets dont les promoteurs ont présenté une demande de labellisation (12 dossiers déposés).

Parmi les 3 projets labellisés, deux projets ont été sélectionnés pour le concours national récompensant les projets les plus remarquables.

Consulter les projets labellisés : <http://www.ars.paca.sante.fr/Labels-et-trophees-des-droits.158872.0.html>

F. L'avis sur l'appel à projets démocratie sanitaire

Afin d'appuyer le développement de la démocratie sanitaire, des crédits spécifiques sont dédiés à son financement. **Pour l'utilisation de ces crédits, un appel à projets à destination des associations d'usagers a été lancé.** Se basant sur les constats tirés par la CRSA dans son rapport annuel « droits des usagers », cet appel à projets s'intéressait particulièrement à l'exercice des droits des usagers du secteur social et médico-social.

Les dossiers reçus ont été instruits par l'Agence régionale de santé Paca. Ils ont ensuite été présentés devant la commission permanente de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie qui a émis un avis.

3 nouveaux projets ont fait l'objet d'un financement, et 2 ont été reconduits, car ils contribuaient à :

- au processus de recueil de l'expression des attentes et besoins des usagers et des citoyens ;
- la formation des personnes qualifiées et des membres des Conseils de la vie sociale dans le secteur médico-social

Voir le détail des projets : <http://www.ars.paca.sante.fr/Democratie-sanitaire-resulta.183525.0.html>



G. Les Agoras de l'ARS

L'ARS Paca a souhaité organiser, les 08 et 09 octobre 2015 à Toulon un grand évènement de démocratie sanitaire, Les Agoras Paca. Cet évènement, qui a réuni tous les acteurs de santé de la région, a proposé plus de 60 temps forts et a enregistré un total de 1 500 participants.

La CRSA a été un acteur clé de cette démarche puisque le « **comité des programmes** », **ayant pour mission de contribuer à l'élaboration et valider le programme de ces deux jours, a été animé par le président de la CRSA** et, sur les 18 membres de ce comité, 12 étaient membres de la CRSA.

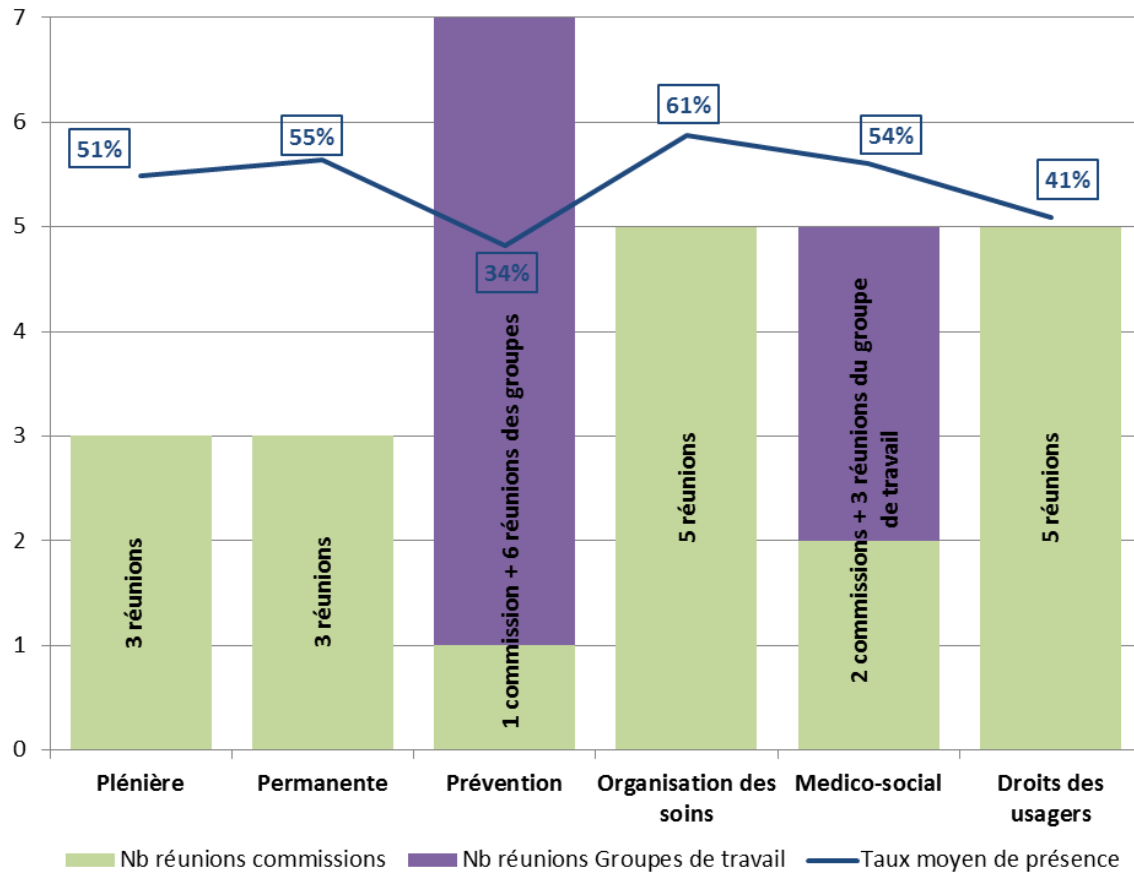
Par ailleurs, tous les membres de la CRSA ont été invité et ont participé aux différents temps forts des Agoras lors de la tenue de l'évènement.

Les Agoras ont également été l'occasion pour les présidents de la CRSA et des Conférences de territoire d'échanger sur leurs travaux respectifs et sur les modalités d'une collaboration renforcée entre instances de démocratie sanitaire : [voir les résultats de l'atelier de travail](#)

Plus d'informations sur le site internet des Agoras : www.lesagoras.paca.ars.sante.fr

III. LES REUNIONS ET LE TAUX DE PARTICIPATION

Récapitulatif des réunions :



A. Assemblée plénière

a. Les réunions

3 réunions

Thèmes abordés :

Avis rendu :

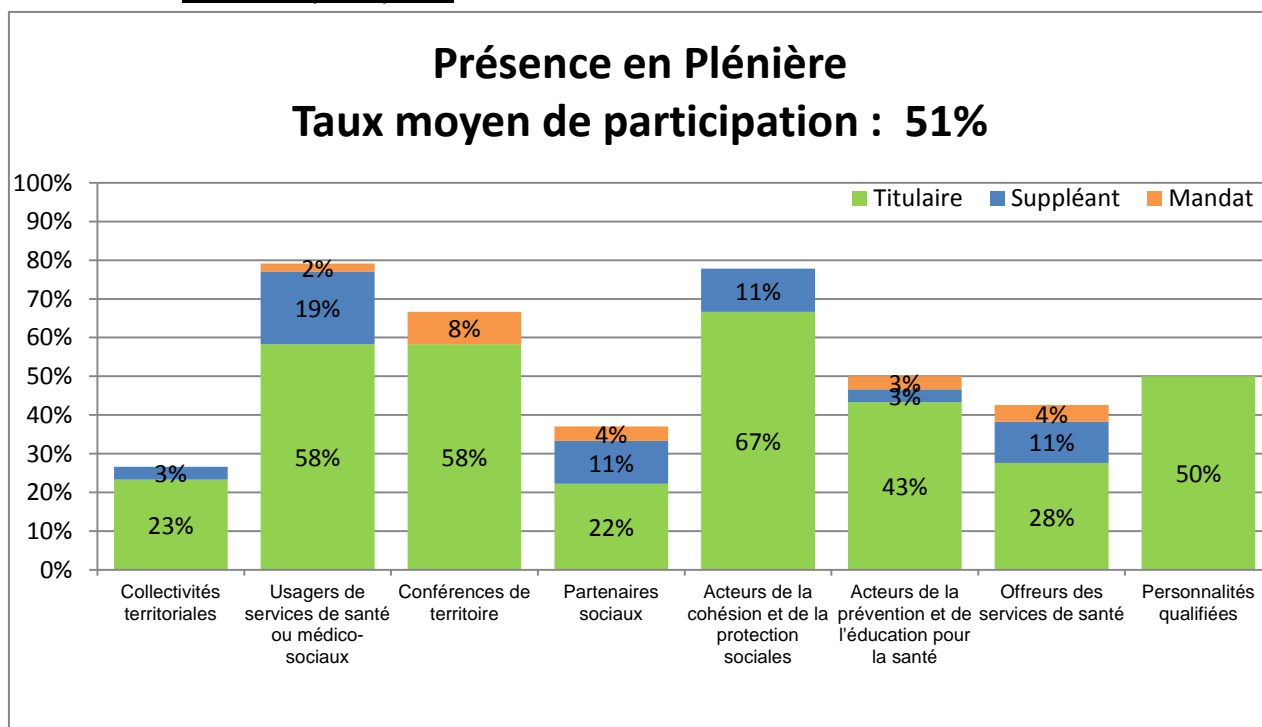
- Adoption de l'avis sur le rapport « droits des usagers » de la CRSA
- Place du médico-social dans les groupements hospitaliers de territoire

Présentations effectuées :

- Les activités physiques et sportives, facteurs de santé
- Fonds d'intervention régional (FIR) et bilan des dépenses de santé en Paca
- Nouvelle loi de modernisation de notre système de santé
- Rapport d'évaluation intermédiaire du projet régional de santé (PRS)
- Point sur la stratégie de l'ARS Paca
- Point sur les futurs territoires de démocratie sanitaire
- Budget du Conseil régional en matière de santé

Travaux de la CRSA : information sur les travaux des commissions spécialisées

b. Le taux de participation



B. Commission Permanente

a. Les réunions

3 réunions

Thèmes abordés :

Avis rendus :

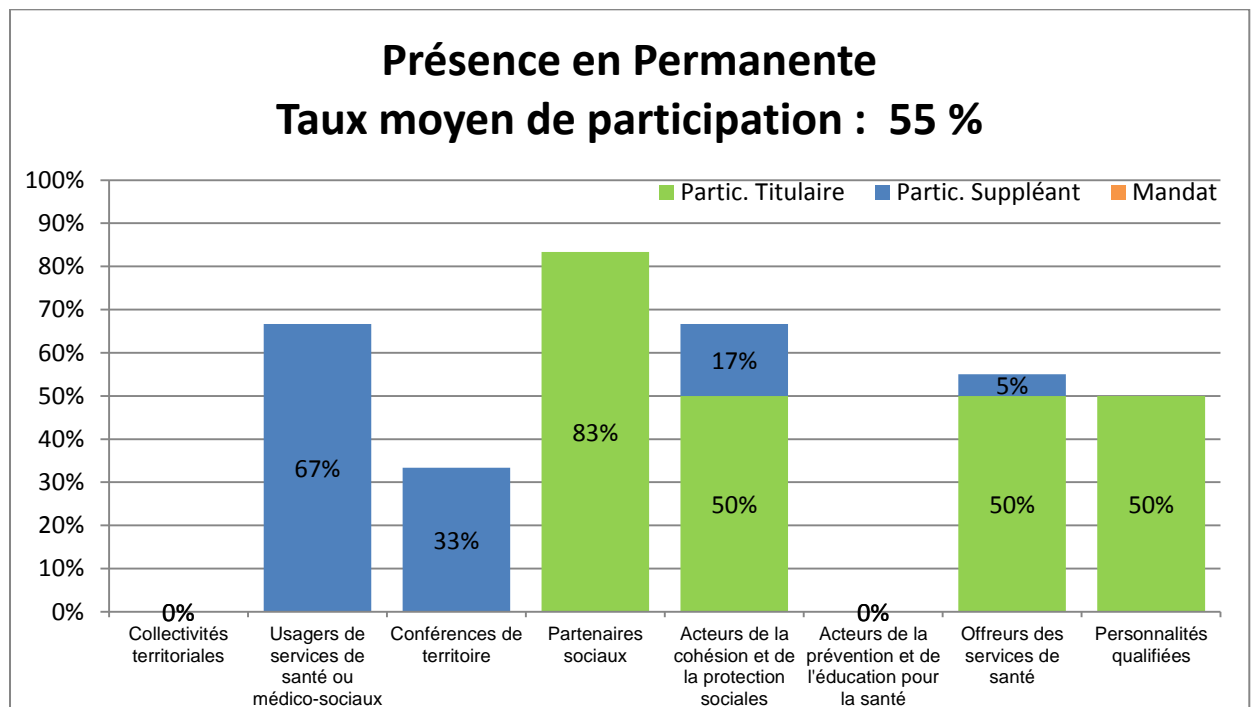
- Dossiers reçus suite à l'appel à projets « démocratie sanitaire »
- Projets de texte d'application de loi de modernisation de notre système de santé : projet régional de santé, territoires et conseils territoriaux de santé
- Troisième plan régional santé environnement

Vie de la CRSA :

- Adoption du rapport d'activité de la CRSA
- Point sur la présence des membres et propositions d'actions

Information de l'ARS Paca sur : le suivi et l'évaluation du PRS ; la déclinaison régional du plan cancer

b. Le taux de participation



C. Commission spécialisée de Prévention

a. La présidence



Catherine CLOTA est vice-présidente de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) de Vaucluse.

Elle est nommée à la CRSA au titre du collège 4° "partenaires sociaux" où elle représente les organisations professionnelles d'employeurs représentatives.

b. Les réunions

1 réunion

Thèmes abordés :

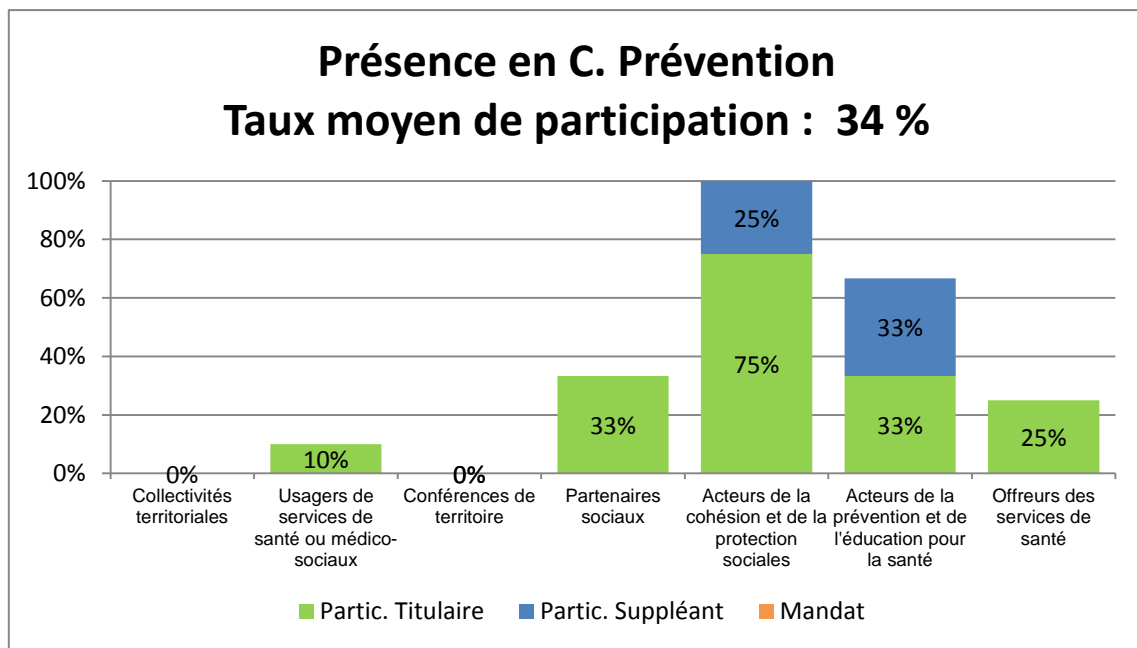
Avis rendus sur :

- Troisième plan régional santé environnement

Retour sur les groupes de travail mis en place :

- Parcours petite enfance ;
- Dépistages;

c. Le taux de participation



D. Commission spécialisée de l'organisation des soins

a. Le mot du président de la commission spécialisée de l'organisation des soins



Henri ESCOJIDO est président de la conférence régionale des présidents de commission médicale d'établissement. Il exerce actuellement à titre libéral au sein de l'hôpital privé Clairval à Marseille dans le cadre de l'institut du cœur et de l'unité Hypertension et prévention cardiovasculaire. Il est membre titulaire de la Société Française de cardiologie et de son groupe de travail éthique et responsabilité professionnelle. Il est également membre de la Société Européenne de cardiologie.

Il est nommé à la CRSA au titre du collège 7° "offreurs des services de santé" où il représente les établissements privés de santé à but lucratif.

« Le champ des missions qui incombent à la CSOS est très étendu. Elle est consultée par l'agence régionale de santé sur de nombreux sujets :

- Projets de schémas interrégionaux d'organisation des soins,
- Demandes d'autorisations, renouvellements et retraits,
- Nouvelles organisations,
- Politique de contractualisation
- ...

Elle est informée par l'agence, notamment sur les contrats pluriannuels, la démographie des professionnels libéraux et les résultats des certifications.

Au cours de l'exercice actuel, nous avons tenu 5 réunions avec un taux moyen de participation de 61%. Le nombre de suppléants a été modifié pour passer de deux à trois.

95 demandes d'autorisations ont été soumises à la commission et les avis exprimés ont été suivis par le directeur de l'agence dans plus de 93% des cas.

Nous avons demandé à l'agence d'harmoniser les grilles d'évaluation des différents dossiers d'autorisations présentés à la commission afin de faciliter la délivrance d'avis équitables. Cette demande a été satisfaite.

Nous avons pris connaissance des objectifs et priorités d'action de l'ARS dans le champ de l'organisation de l'offre de soins. Les membres de la CSOS ont largement participé aux AGORAS.

En accord avec le président de la CRSA, nous poursuivons la présentation de thèmes transversaux tels que ceux proposés lors de l'exercice en cours.

Notre priorité est de nous placer au service de l'intérêt général. A cette fin, nous veillerons à maintenir la qualité de la réflexion conduite en commun en nous appuyant sur une volonté permanente de décloisonnement et d'écoute impartiale de tous les avis exprimés. »

b. Les réunions

5 réunions

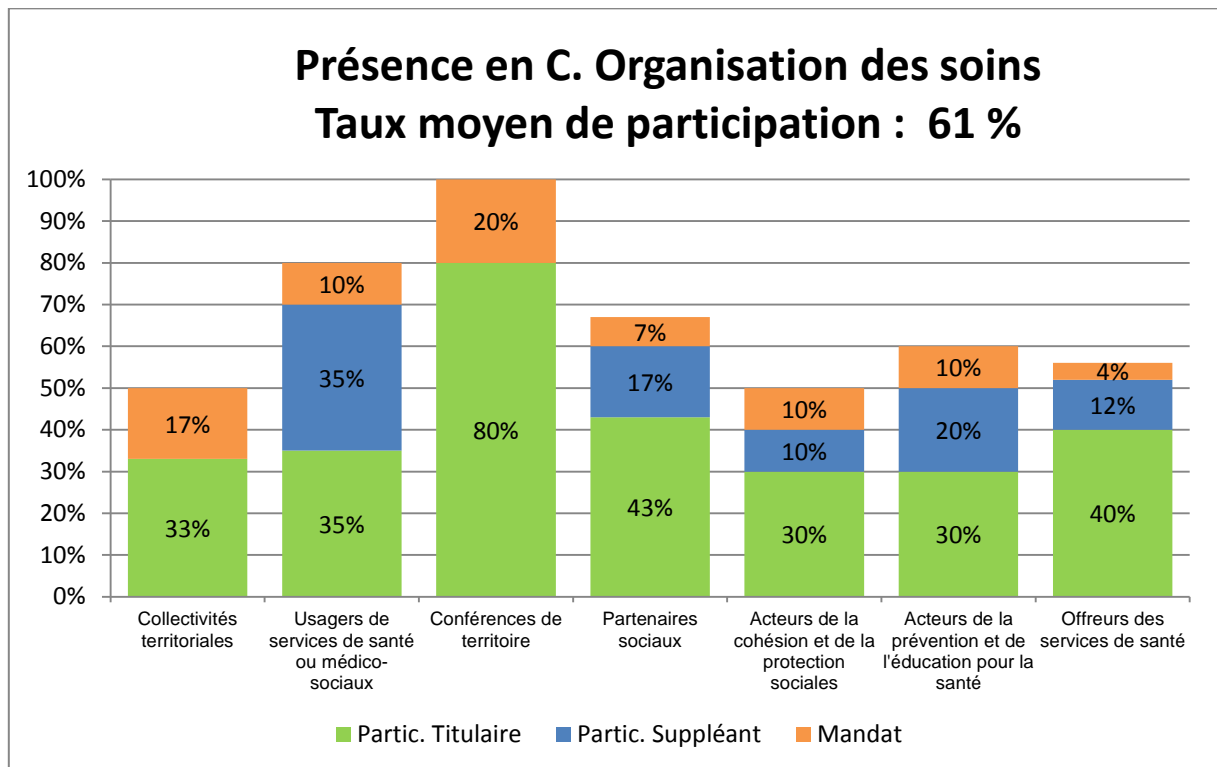
Thèmes abordés :

Présentations effectuées :

- Pertinence des actes
- Point d'étape sur le développement des structures d'exercice coordonné
- Plan national de sécurité des patients
- Démarche aboutissant à la mise en œuvre de recommandations régionales

Avis sur les dossiers d'autorisation : la CSOS a rendu son avis sur 95 dossiers d'autorisation

c. Le taux de participation



E. Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

a. Le mot du président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux



Dominique CHARLIER est directeur d'établissement social et médicosocial, et il exerce actuellement ses fonctions à l'Ehpad de Le Thor dans le Vaucluse.

Il est vice président du Comité régional de gestion des œuvres sociales du personnel hospitalier pour la région Paca et la Corse.

Il est nommé à la CRSA au titre du collège 7° "offreurs des services de santé" où il représente les établissements publics accueillant les personnes âgées.

« L'année qui vient de s'écouler fut très intense pour les membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux.

En effet, deux lois importantes ont été promulguées avec des incidences substantielles pour le secteur médico-social dans toutes ses composantes : personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité et personnes âgées.

Parmi les principales dispositions contenues dans la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la place du département est confortée, le conseil départemental de la citoyenneté et la conférence départementale des financeurs de la perte d'autonomie sont créés, la dénomination des établissements d'hébergement est clairement posée, le principe du projet d'accompagnement personnalisé est acté, les modes de tarification sont revus, la contractualisation des objectifs et des moyens prend une autre forme,...

Concernant la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, elle introduit notamment la fonction d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes, le tiers payant, le plan d'accompagnement global, le fonctionnement en dispositif intégré, les groupements hospitaliers de territoire, les territoires et conseils territoriaux de santé, ...

Toutes ces nouvelles évolutions ont donc nécessité des temps d'information et d'appropriation pour une meilleure compréhension des enjeux nouveaux générés. Ce travail a été effectué avec le précieux concours de l'ARS et plus particulièrement la direction de l'offre médico-sociale et l'équipe en charge de la démocratie sanitaire.

Cette nouvelle donne a été également à l'origine du travail de réflexion lancé sur la thématique « la place du médico-social dans les groupements hospitaliers de territoire (GHT) ». Les acteurs du médico-social ont voulu montrer leur volonté de travailler avec les acteurs du sanitaire public dès la création des GHT afin de tendre vers des nouvelles organisations des soins qui prennent mieux en compte les problématiques liées à l'âge, au handicap et à la précarité. Ceci s'est traduit par l'envoi d'une motion rédigée à l'attention de monsieur le Directeur Général de l'ARS.



Les travaux d'un autre groupe a permis d'alerter l'ARS sur les situations complexes que vivent, voire subissent, des personnes handicapées (enfants et adultes) et leurs aidants et de faire des propositions contenues dans un rapport intitulé « le dispositif des cas critiques en PACA ».

Les membres de la CSAMPS veulent pouvoir rester optimiste sur la volonté de tous d'améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables ; l'avenir en sera le témoin.»

b. Les réunions

2 réunions

Thèmes abordés :

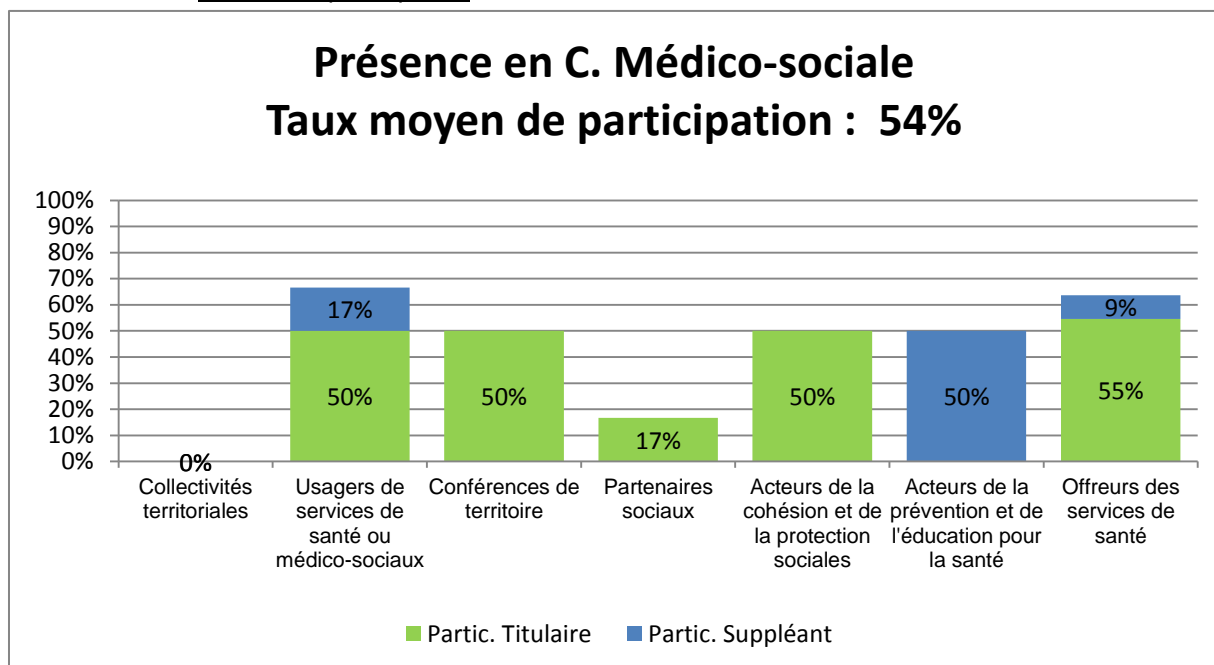
Informations données par l'Agence :

- Etat d'avancement du plan Alzheimer en Paca
- Recomposition de l'offre sur le secteur personnes âgées
- Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) et les coordinations territoriales d'appui (CTA)
- Point sur le dispositif "une réponse accompagnée pour tous"

Travaux de la CSPAMS :

- Retour du groupe de travail créé sur les situations critiques dans le secteur du handicap
- Recommandations pour la prise en compte du secteur médico-social dans les groupements hospitaliers de territoires

c. Le taux de participation



F. Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé

Le mot de la présidente de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé



Michèle Tchiboudjian est secrétaire générale du Collectif Inter-Associatif sur la Santé (CISS) Paca.

Elle est également membre de la Ligue nationale contre le cancer.

Elle est nommée à la CRSA au titre du collège 2° "représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux" au titre des associations agréées représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.

« Animés par la même volonté de rechercher la mobilisation des publics les plus éloignés et les plus vulnérables pour les mettre au cœur des politiques qui les concernent, les Membres de notre Commission, en collaboration avec le Service Démocratie Sanitaire que nous remercions de son soutien efficace, ont réalisé les deux premiers volets de notre programme.

- L'amélioration de l'identification des Représentants des Usagers par la mise en place d'un annuaire en collaboration avec le GIP e-santé ORU Paca

Ce répertoire, accessible par les professionnels et le grand public est mis en ligne (<https://www.ror-paca.fr/representant/nomination/>) depuis 2015. Référencés par association, par établissement, par département, les représentants des usagers sont devenus plus lisibles et plus facile d'accès pour tous.

- L'attention portée à désignation des Personnes Qualifiées dans le Médico-Social et au bon fonctionnement des Conseils de la vie sociale

La loi prévoit que, dans chaque département, soient nommées pour 4 publics (personnes âgées ; personne handicapées ; personnes en difficulté sociale ; enfants sous protection) des Personnes Qualifiées qui ont pour mission dans le secteur médico-social, d'accompagner la résolution de conflits et en amont de recueillir les plaintes et réclamations

Longtemps différées, ces nominations, sont aujourd'hui effectives pour les 6 départements de la région. La forte détermination de notre Commission a permis d'accélérer le processus tripartite complexe de leur désignation. Ce n'est que la première étape de l'opérationnalité de l'exercice de ce droit, il convient maintenant de permettre l'accès à ce dispositif en diffusant ces listes départementales de personnes qualifiées et en communiquant sur les modalités de saisines.

- La remise de son label à l'Association Autres Regards, Lauréat droit des usagers 2015 pour son action "ISEGORIA : l'égalité de la parole" et la rencontre de son public dans ses locaux a été une initiative riche de sens soulignant l'importance de la prise de parole comme levier de réhabilitation.



- **La nouvelle loi de santé, la réflexion sur les territoires de démocratie sanitaire et les Conseils territoriaux de santé**
- *L'évolution des CRUCQ en commission des usagers et l'élargissement de leurs missions,*
- *La création de l'UNAASS (union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé) et les conditions de sa mise en place, auxquelles nous serons attentifs ,*

ont constitué les autres temps forts de nos travaux 2016. »

a. Les réunions

5 réunions

Thèmes abordés :

Avis/préparation d'avis : Labellisation des projets visant à promouvoir les droits des usagers ; préparation d'avis sur le rapport « évaluation des droits des usagers » de la CRSA

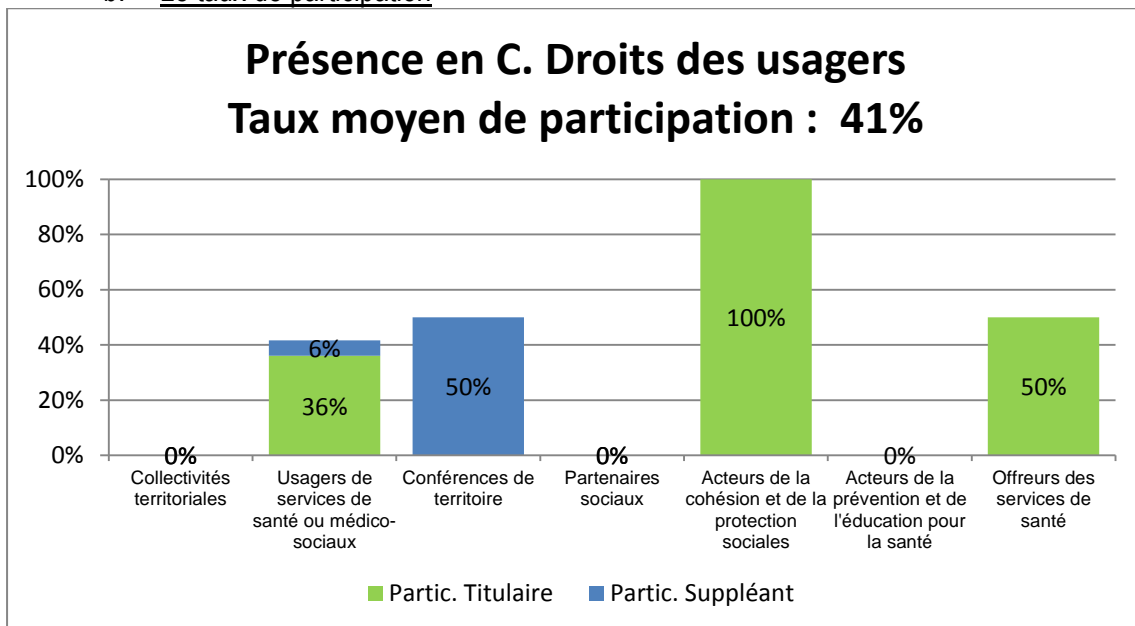
Travaux de la commission :

- Analyse de la synthèse des rapports des commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC)
- Analyse des questionnaires remplis par les établissements et services médico-sociaux sur les droits des usagers
- => Ces deux analyses ont pour but d'alimenter le rapport « évaluation des droits des usagers » de la CRSA.
- Suivi du programme d'actions « droits des usagers » et définition des priorités pour les 2 années à venir
- Premiers travaux pour l'élaboration d'une fiche type de réclamations pour les usagers
- Visite d'une association dont l'action a été labellisée « exemplaire en matière de droits des usagers »

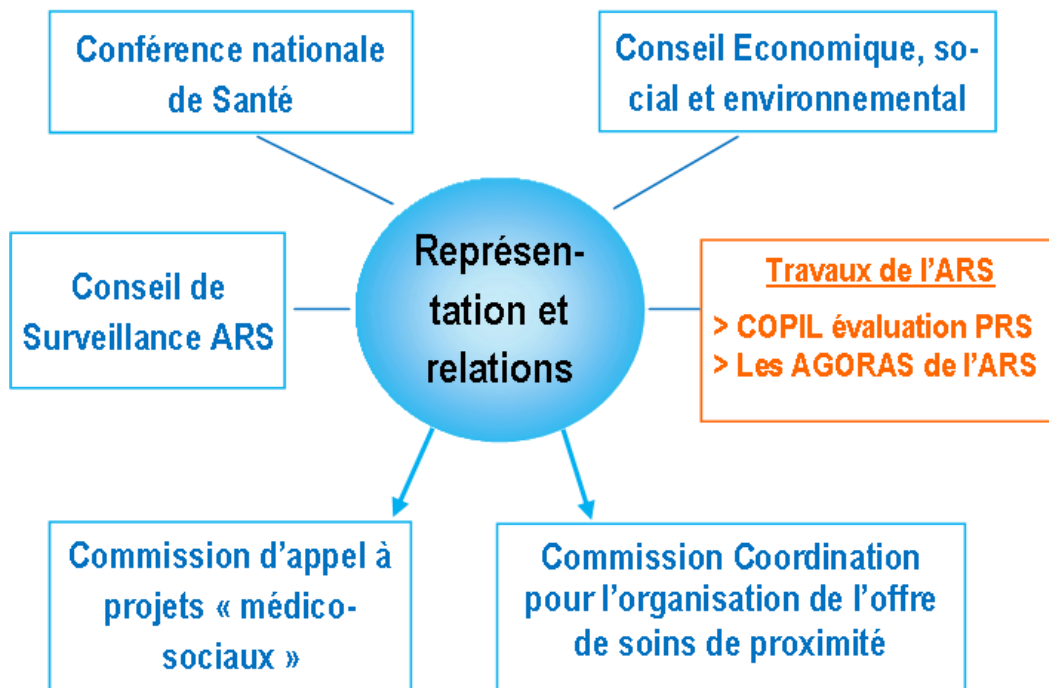
Présentations par l'ARS :

- Nouveautés pour les usagers et les représentants des usagers dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé

b. Le taux de participation



IV. LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET LA REPRESENTATION DE LA CRSA DANS LES INSTANCES





V. LES MOYENS DE LA CRSA


A. Budget de la CRSA

a. Consommation des crédits

Les moyens alloués à la CRSA font l'objet d'une inscription dans le budget de l'Agence régionale de santé.

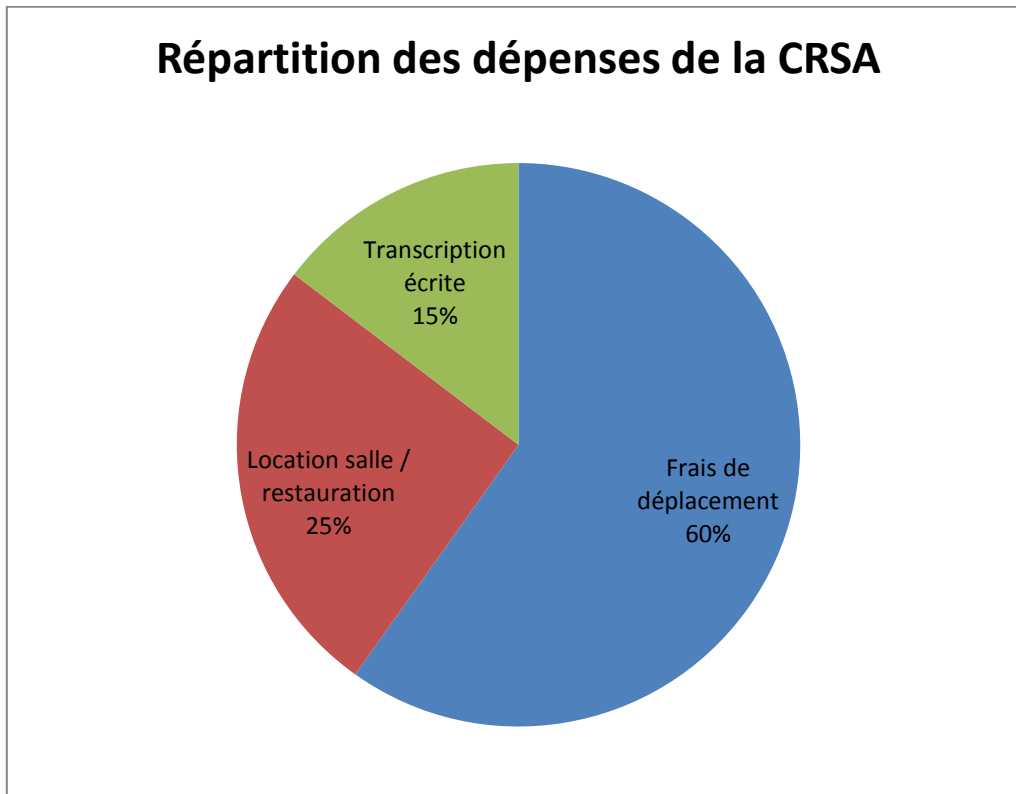
En 2015, sur l'intégralité de l'année, **29 500 € ont été dépensés pour la CRSA** et, en 2016, ce sont 22 184 € qui ont été réservés.

Période du 01/07/2014 au 30/06/2015

	Nb réunions	Frais de déplacement	Restauration/Salle	Transcription écrite	TOTAL
ASSEMBLEE PLENIERE	3	2 225 €	1 823 €	1 980 €	6 028 €
C.P.	3	875 €	492 €		1 367 €
C.S.P.	1	335 €			335 €
C.S.O.S.	5	1 271 €	587 €		1 858 €
C.S.P.A.M.S	2	280 €			280 €
C.S.D.U.	5	1 173 €			1 173 €
Groupes de travail	9	1 302 €			1 302 €
Rencontre Collèges/Pt CRSA	1	227 €	542 €		769 €
Autres instances liées Crsa : appel à projet, COPIL PRS ...		120 €			120 €
Comité de programme « AGORAS »	2	274 €			274 €
TOTAL		8 081 €	3 444 €	1 980 €	13 505 €

Outre ce budget, l'ARS met à disposition de la Conférence ses salles de réunions et du temps de secrétariat, à raison de 1,5 équivalents temps plein (ETP).

b. La répartition des différents postes de dépenses



B. Les outils de communication

a. La lettre d'information trimestrielle (newsletter)

Tous les trimestres, une lettre d'information commune à la CRSA et aux Conférences territoire est diffusée par mail et sur le site internet de la CRSA. Cette lettre est l'occasion de donner à tous une vision globale des travaux de la CRSA, y compris des commissions spécialisées, et des Conférences de territoire.

En plus des personnes qui reçoivent automatiquement cette lettre (membres des instances, organisations désignatrices...), environ 150 personnes d'horizons divers se sont abonnés via le site internet (professionnels de santé libéraux, directeurs d'établissements, agents du Conseil régional et des Conseils généraux, MDPH, paramédicaux, conseillers de la caisse primaire d'assurance maladie, représentants de mutuelle, élus...).

Aujourd'hui, cette lettre est diffusée à plus de 500 personnes.

Les lettres sont disponibles sur le site de la CRSA : www.ars.paca.sante.fr/Lettre-d-information-de-la-CRS.174524.0.html

b. Le site internet de la CRSA

Depuis janvier 2014, un site internet entièrement dédié à la CRSA a été mis en place. Ce site propose deux volets :

- un espace dédié aux membres de la CRSA, accessible par mot de passe, permettant aux membres de télécharger tous les documents nécessaires au bon déroulé de leur mandat au sein de la Conférence.
- un espace accessible à tout internaute, sur lesquels sont mis en lignes les avis, les comptes-rendus, les rapports et la lettre d'information de la Conférence.

Tous les travaux de la Conférence sont accessibles au grand public, répondant ainsi aux objectifs de publicité et de transparence d'une instance de démocratie sanitaire.

L'adresse du site : www.crsa-paca.sante.fr/



The screenshot shows the homepage of the CRSA PACA website. At the top, there is a banner with the CRSA PACA logo and the text "CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE - PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR". Below the banner is a navigation menu with links for "Actualités", "Qu'est-ce que la CRSA?", "Travaux", "Commissions", and "Débats publics". There are also links for "Accès Rapide", "Emploi", and "Se connecter".

The main content area is divided into several sections:

- Alertes Sanitaires:** A section for health alerts with a link to "Toutes les alertes" and "Recevoir les alertes en continu".
- ACTUALITÉS:** A section for news and updates. It features several articles:
 - 16/04/2015 - Lettre d'information de la CRSA et des Conférences de territoire:** A letter providing information on the current state and work of the CRSA and its territorial conferences.
 - 25/03/2015 - Contribution de la CRSA Aquitaine et de la CRSA Paca sur le projet de loi de santé:** A contribution from the CRSA Aquitaine and PACA regarding the health bill project, focusing on organization and territorial governance.
 - 09/03/2015 - Diplôme "Patients Experts":** A diploma for patient-experts, awarded to those who help other chronic patients.
 - 25/02/2015 - Adoption du rapport annuel de la CRSA sur les droits des usagers:** The adoption of the annual report on user rights, highlighting key areas for improvement.
- Services en ligne:** A section for online services, including "Contactez la CRSA PACA" and "Membres de la CRSA? Connectez-vous à votre espace".
- Un thème un clic:** A section for themes, such as "Médico-social, personnes âgées, personnes handicapées - Organisation des soins (établissements de santé, médecins libéraux...)" and "Première mandature CRSA - Prévention - Rapports sur le respect des droits des usagers".
- Articles les plus lus:** A section for the most read articles, including "1 CRSA PACA" and "2 Qu'est-ce que la CRSA?".
- Flux RSS:** A link to "Consultez toutes les actualités".
- Les droits et les devoirs en santé:** A section with the text "CHAQUE MOIS,".